



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz et Nathalie Cretton
Objet (Intempéries_R3) Groupe de travail R3: dialoguer plutôt que s'isoler
Date 10.09.2024
Numéro 2024.09.233

Pour information, plusieurs collaborateurs du Service des dangers naturels (SDANA) sont membres du réseau FAN et/ou de l'Association suisse pour l'aménagement des cours d'eau. Le Chef du SDANA a souvent participé aux colloques de FAN, y donnant même des formations. Il est cependant important de souligner qu'aucun de nos collaborateurs n'a été informé de la prise de position de ces associations avant leur publication. Le SDANA a consulté des membres externes au canton et tous ont été surpris par ces prises de position partiales. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs apporté une réponse détaillée à chacune de ces critiques. Ces prises de position ne représentent l'avis que de quelques personnes dont la plupart ont été impliquées dans l'élaboration du PA-R3 et/ou qui ont déjà pris position de manière positive et unilatérale par le passé sur le projet.

Il est important de noter que ces critiques ne font pas l'unanimité. Le SDANA a reçu de nombreux témoignages de soutien concernant la décision du canton de réviser le projet, notamment de la part de professionnels expérimentés dans l'aménagement des cours d'eau et la gestion des risques liés aux dangers naturels. Ces retours positifs complètent les prises de position des quatre experts qui se sont prononcés sur l'analyse, dont deux sont des spécialistes reconnus dans ce domaine.

A ce jour, le SDANA n'a pas connaissance qu'il y ait eu de refus de dialogue scientifique de la part des services concernés de l'Etat. D'ailleurs, ni la FAN, ni la CIPC ont contactés le SDANA pour échanger directement.

Concernant les sujets techniques, ni la FAN ni la CIPC n'ont formulé de critique précise, concrète et objectivement étayée. Dès lors, c'est difficile d'entamer un dialogue. Divers contacts ont déjà été établis pour s'assurer que les travaux de révision s'entourent d'un panel de personnes compétentes. Une attention particulière est portée au cursus professionnel de ces personnes. Il est également important de rappeler que le SDANA est composé de professionnels de la gestion des risques liés aux dangers naturels. Il n'y a pas que l'avis « d'experts extérieurs » qui doit être pris en compte.

Enfin, l'idée que le canton serait isolé sur la scène fédérale est une vision éloignée de la réalité quotidienne du fonctionnement du Service des dangers naturels. En effet, la présence de membres de FAN et de CIPC externes au canton dans les travaux de révision de R3 est déjà une réalité, ne serait-ce que parce que les collaborateurs de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) qui suivent le projet en sont membres.

Il est proposé de **refuser** le postulat.

Conséquences sur la bureaucratie

Aucune

Conséquences financières	Aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	Aucune
Conséquences RPT	Aucune

Lieu, date Sion, le 26 septembre 2024